



## Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du vendredi 28 août 2020 à 18h30 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 14 août 2020 s'est tenu en mairie le 28 août 2020 à 18h30.

**Étaient présents** : MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

**Excusés** : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à GONON Florence)

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme JOUANNY Michèle est nommée secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 JUILLET 2020

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet dernier. En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2020,

**Considérant** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Prolongation d'engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :*

ROUSSET Sébastien : prolongation du contrat du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020.

VENERA Philippe : prolongation du contrat du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020.

*Décision du 31 juillet 2020 :* signature du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour la fourniture d'arbres à cardan et d'un câble d'accélérateur pour le tracto-pelle. Montant du devis : 2 425,07 € TTC.

*Décision du 25 août 2020 :* signature du devis de l'entreprise DIRECT SIGNALETIQUE pour la fourniture de panneaux de signalisation. Montant du devis : 2 854,87 € TTC.

*Décision du 27 août 2020 :* signature du devis de l'entreprise BIALLER pour la réparation de la saleuse. Montant du devis : 2 394,64 € TTC.

Madame JOUANNY Michèle demande qu'il soit précisé les panneaux achetés et leur emplacement. Monsieur le Maire précise les informations suivantes :

- Panneau impasse sauf cycle et piétons : rue Lanemartin,
- Panneau WC PMR : toilettes publiques au village,
- Panneau sécurité enfants : entrées Sud et Nord du village et entrée des Aymes,
- Panneau parking + panneau « réservé aux résidents » : parking des Aymes,
- Panneau directionnel « parking des Clots à 500m » : les Aymes,
- Une rampe de franchissement amovible pour PMR : salle des fêtes.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UN SKATE-PARK : REQUALIFICATION DU PROJET**

---

Les élus déplorent l'absence d'habitants à la réunion de présentation et d'échange du 12 août concernant ce projet.

Toutefois, le travail réalisé par les employés communaux pour libérer de l'espace autour du parking est jugé très satisfaisant et permet d'avoir une idée plus claire de la surface disponible.

Ces deux éléments amènent les élus à s'interroger sur la faisabilité et la réalisation de ce projet. Ainsi, un débat quant à la requalification du projet s'engage et abouti à plusieurs propositions/constatations :

- Espace insuffisant pour réaliser les 2 équipements (terrain multisports et skate-park) et conserver du parking ?
- Nécessité de conserver au moins autant de places de parking à cet endroit, nécessaires aux activités de l'auberge, de la salle des fêtes, du cimetière,
- Requalifier le projet en espace de loisirs polyvalent (type Vaujany) avec théâtre de verdure, espace pique-nique, agréés pour adultes... ?
- Ne pas perdre de vue la demande initiale des enfants : skate-park,
- Skate-park moins polyvalent, plus élitiste que le terrain multisports,
- Recherche d'autres emplacements au village pour y construire ces équipements.

En conclusion de ce débat d'idées, Monsieur le Maire propose de requalifier ce projet en prenant le temps de la réflexion. Une prise de mesure au parking de l'église est programmée pour étudier les emplacements possibles des différents équipements et confirmer leur réalisation sur cet espace.

En conséquence, la délibération est reportée à un prochain conseil municipal.

## **SECURISATION URGENTE CONTRE LES CHUTES DE PIERRES SUR LA ROUTE D'EMPARIS**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'éboulement survenu fin décembre 2019 ayant endommagé les filets de protection contre les chutes de pierres au niveau des tunnels sur la route d'Emparis, il y a lieu de réaliser des travaux de sécurisation urgente. Il s'agit de remettre en sécurité cette route à un niveau équivalent à celui d'avant l'éboulement avec une réalisation des travaux avant l'hiver.

RTM a rédigé le cahier des charges et une consultation a été lancée avec une remise des offres pour le 4 septembre à 12h00. Monsieur le Maire précise que cette délibération intervient afin de solliciter une subvention au Département de l'Isère (date de dépôt des dossiers fixée au 31 août 2020).

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des travaux de sécurisation urgente contre les chutes de pierres sur la route d'Emparis :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RPQS)**

---

Monsieur le Maire précise que ce rapport quantifie des indicateurs nationaux permettant d'évaluer la qualité du service de distribution de l'eau potable. L'évaluation de ces indicateurs permet à l'agence de l'eau de fixer le taux des 3 taxes (prélèvement, modernisation des réseaux et pollution domestique).

En prévision du transfert prévu de cette compétence à la communauté de communes en 2026, et pour une parfaite compréhension des élus, Monsieur le Maire indique qu'il va rédiger un document synthétique sur la gestion de la ressource en eau potable de la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du RPQS 2019 :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 : DECISION N°1**

---

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le budget primitif 2020 voté le 17 juillet 2020 présente un déséquilibre des opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements. Il y a lieu d'équilibrer ces opérations en procédant à un ajustement des crédits en section d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder modifications budgétaires ci-après :

### **Section d'investissement :**

Recette compte 040/281531 – réseaux adduction d'eau :	+ 78,73 €
<b>Total recettes investissement :</b>	<b>+ 78,73 €</b>
Dépense compte 21/21531 – réseau d'adduction d'eau :	+ 78,73 €
<b>Total dépenses investissement :</b>	<b>+ 78,73 €</b>

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la décision n°1 de modification du budget primitif 2020 :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

---

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, qui a lancé une souscription pour les travaux de restauration de l'église. La convention de souscription signée en février 2020 ne prévoit pas d'adhésion automatique à la Fondation, la Commune doit le faire volontairement.

Le montant de la cotisation est fonction de la démographie de la commune, soit 55 € pour Mizoën pour 2020.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de l'adhésion à la fondation du patrimoine :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR**

---

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'annuler des créances datant de 2016 et 2017 qui ne peuvent être recouvrées, malgré le travail de recouvrement engagé par Mme la trésorière de BOURG d'OISANS, Mme OSTERMANN, (décès, insolvabilité, dissolution d'entreprise / d'association, ...). Cette annulation nécessite la passation d'écritures comptables, les crédits ayant été prévus au budget 2020 pour un montant total de 3 781,25 €.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'admission de créances en non-valeur :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 2

## **ACQUISITION DE LA PARCELLE AB210**

---

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle AB210 à Serre Pélissier permettant d'élargir la voie communale d'Emparis et de créer 8 places de parking en épis. La propriétaire de la parcelle a donné son accord pour un prix de vente à 5€ / m<sup>2</sup>, soit un total de 1 815 €.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'acquisition de la parcelle AB210 :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 10
- Nombre de voix contre : 1

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération prise le 8 juillet sur ce point n'est pas valable car un adjoint ne peut être membre de cette commission même au poste de suppléant. Il y a donc lieu de nommer un nouveau conseiller municipal suppléant.

Monsieur Roger GIRAUD se porte candidat.

La commission serait composée comme suit :

Conseillers municipaux : titulaire JOUANNEAU Fanny, suppléant GIRAUD Roger ;

Délégués de l'administration : titulaire FIRMONT Martial, suppléant BONNARD Maëlle ;

Délégués du tribunal judiciaire : titulaire GONON Françoise, suppléant ULIANA Gabriel ;

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la composition de la commission de contrôle des listes électorales telle que présentée ci-dessus :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Référent ambroisie :**

JOUANNY Agnès, pour le service technique, et JOUANNY Michèle, pour les élus, sont désignées « référents ambroisie ». Leur mission consiste à collecter et faire remonter l'éventuelle présence d'ambroisie sur le territoire communal et d'assister à une réunion annuelle à ce sujet.

### **Mise en défend de la cascade pétrifiante de la Pisse et du milieu humide associé**

Les travaux consistent à supprimer les sentiers sauvages, créer un sentier protégé et empierré sur la partie très humide du sentier, mettre en défend la zone humide et installer des panneaux d'information. Ils démarreront le 9 septembre et sont financés par l'Europe, la commune n'y participe pas.

### **Indivision JOUFFREY Jean**

Les héritiers de Monsieur Jean JOUFFREY proposent à la commune d'acquérir les parcelles familiales, notamment dans le cadre de l'AFPa. Ces 20 parcelles représentent une surface de 2,17 hectares. Selon l'estimation de la SAFER, Monsieur le Maire souhaite proposer à la famille un prix moyen global. Les élus acceptent cette proposition et chargent Monsieur le Maire d'établir la proposition financière à la famille.

### **Remplacement de Jean-Claude GONON**

Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir au remplacement de Jean-Claude GONON. La condition obligatoire pour obtenir le poste serait d'être titulaire du permis poids lourd, le transport en commun serait un plus.

Plusieurs profils doivent être étudiés pour définir le poste. Monsieur le Maire propose de rédiger les différentes fiches de poste pour une prochaine réunion de travail.

### **Eté 2020**

La sur-fréquentation de nos montagnes constatée cet été amène à réfléchir à mieux informer certains usagers « novices » à l'utilisation des espaces naturels (bivouac, respect des sentiers, de la faune et de la flore,...).

Pour 2021, le Parc National des Ecrins sera sollicité pour engager des « éco-gardes » (étudiants, contrats aidés, ...), bien que des contrôles aient été effectués cet été avec quelques verbalisations.

Madame Michèle JOUANNY évoque le sentier du cristallier aux 2 Alpes avec la présence de panneaux ludiques et pédagogiques pour informer/éduquer les usagers de la montagne.

Séance levée à 23h15

\* / \* / \* / \*